



plainte pour abus de confiance concernant une paternité

Par **canel**, le **27/05/2009** à **01:19**

j'ai avoué à un homme que je fréquente qu'il n'était pas le père de mon fils. ayant gardé le secret pendant 5 ans il ne peut pas aimer normal. il veut porter plainte pour abus de confiance. je ne lui ai jamais rien demandé même pas de le reconnaître. concrètement qu'est-ce que je risque sur le plan juridique car ça me fait peur. merci de m'aider je suis perdue

Par **jeetendra**, le **27/05/2009** à **08:57**

bonjour, il ne peut pas porter plainte pour abus de confiance (détournement), il peut si vous lui avez menti demander au civil des dommages et intérêts sur le fondement de l'article 1382 et suivant du Code Civil c'est tout, cordialement

Par **canel**, le **27/05/2009** à **09:59**

ok. merci mais j'avoue que ça me fait très peur